

Communiqué de presse

Couëron, le 26 janvier 2016

France – Recyclage & Valorisation des déchets

Arc-en-Ciel (44), premier site certifié Engagement Biodiversité par ECOCERT Environnement

Le site Arc-en-Ciel, situé en bordure de Loire à Couëron (44) et sur lequel est implantée une unité de traitement et de valorisation des déchets, vient de se voir décerner, par l'organisme ECOCERT Environnement, la certification Engagement Biodiversité.

Arc-en-Ciel, exploité par Veolia pour le compte de Nantes Métropole, est le premier site industriel à obtenir ce certificat qui valorise le système de management de la biodiversité.

Tout en développant l'activité industrielle, Veolia s'est attaché à préserver et valoriser le potentiel écologique du site. C'est ainsi que l'Angélique des estuaires, une plante rarissime, y est protégée, et qu'un espace dédié à la biodiversité a été aménagé à l'entrée du site.

A la suite d'une enquête interne, le site d'Arc-en-Ciel a été identifié par le groupe Veolia comme site pilote pour la mise en place d'une démarche de biodiversité.

Ceci a donné lieu à la réalisation d'un diagnostic par un ingénieur écologue de la société 2EI et réalisé début 2015. Il a permis de réaliser l'inventaire faune/flore, d'identifier les espaces rares, invasives, etc., de mener des études d'impact et de déterminer les zones à intérêt prioritaire.

L'Angélique des estuaires, une plante rarissime protégée

L'inventaire a permis d'identifier la présence de l'Angélique des estuaires, une plante endémique de la France. Son aire géographique naturelle se limite aux grands estuaires du littoral atlantique soumis à la marée. Elle n'est ainsi connue dans le monde que dans les seuls estuaires de la Loire, de la Charente, de la Gironde et de l'Adour.

C'est une plante menacée et protégée au niveau européen. Elle fait notamment l'objet d'un plan de conservation global dans l'estuaire de la Loire.

L'Angélique des estuaires a une durée de vie courte, de trois à quatre ans. Elle ne fleurit généralement qu'une seule et unique fois, puis meurt. Un seul pied peut produire jusqu'à 100 000 graines qui sont disséminées par le fleuve au moment des grandes marées.



La création de zones dédiées à la protection de l'Angélique des estuaires et d'autres plantes protégées s'accompagnera d'une sensibilisation particulière des visiteurs et des sociétés extérieures, d'une participation des collaborateurs en interne et d'une maîtrise rigoureuse des rejets dans l'environnement.

Un espace dédié à la biodiversité

À l'entrée du site d'Arc-en-Ciel, Veolia a aménagé un espace dédié à la biodiversité.

Sur cette zone, se trouve une parcelle de prairie naturelle accueillant sept moutons d'Ouessant, une zone ré-enrichie de compost et un espace de pique-nique avec des tables et des bancs fabriqués avec des déchets recyclés à disposition des visiteurs et salariés.

Une parcelle accueillant sept moutons d'Ouessant

Sept moutons d'Ouessant sont accueillis dans une parcelle de pacage où ils peuvent paître en toute tranquillité. La présence de moutons, outre la tonte naturelle de l'herbe, induit des changements positifs comme la présence d'insectes et d'oiseaux qui ne sont plus chassés par les engins mécaniques. Par ailleurs, la qualité de la pâture s'améliore grâce à la fertilisation du sol par les moutons et l'arrêt de l'utilisation de désherbants.



Une zone de compost

Aménagée sur espace jusqu'alors peu mis en valeur, cette zone laissée en prairie naturelle va bénéficier de l'apport régulier de compost pour enrichir le sol et permettre à terme la plantation d'arbres. Le compost, produit par l'usine Arc-en-Ciel, est fabriqué par la dégradation des déchets organiques.

Une aire de pique-nique avec du mobilier écoconçu

Ouvert au public, et notamment aux scolaires, Arc-en-Ciel reçoit régulièrement des groupes qui viennent visiter l'usine (jusqu'à 10 000 visiteurs à l'année). Pour mieux les accueillir, notamment aux beaux jours, une aire de pique-nique a été aménagée. Cette aire est également à disposition des salariées lors de leurs pauses. Trois tables avec bancs, fabriquées avec des déchets recyclés, ont été installées. A titre d'exemple, il faut 4 333 bouteilles en Pehd (polyéthylène haute densité) pour réaliser une table.

Le certificat ECOCERT « Engagement biodiversité »

ECOCERT a développé le référentiel « *Engagement Biodiversité* » pour valoriser les organisations qui placent l'enjeu biodiversité au cœur de leur stratégie. Il délivre le certificat « Engagement Biodiversité » à l'issue d'un audit annuel de l'organisation, visant à évaluer la performance des actions et respect des objectifs.



le

L'objectif de la démarche : connaissance et réduction de l'impact sur la biodiversité

Face à l'accélération de l'érosion de la biodiversité, il y a urgence à protéger les ressources naturelles et la qualité écologique des écosystèmes locaux et globaux dont dépendent les populations ainsi que de nombreux secteurs d'activité économique.

La réconciliation des organisations avec leur écosystème garantit leur pérennité et leur performance à long terme. En atténuant les pressions qu'elles exercent de par leurs activités, les organisations assument leurs responsabilités vis-à-vis du vivant et de sa diversité.

Les sept caractéristiques du certificat Engagement Biodiversité

1. Un certificat universel qui s'adapte à toutes les typologies d'organisations au niveau international (petite ou grande entreprise, collectivité, territoire, parc naturel ou aire de conservation...).
2. Un certificat qui traite de la biodiversité locale comme de la biodiversité impactée tout au long de la chaîne de valeur de l'organisation, sur les territoires directs et indirects liés à ses activités.
3. Un certificat qui s'attache à favoriser la prise de conscience du rôle et de la dépendance des organisations par rapport à la biodiversité.
4. Un certificat qui implique les parties prenantes afin de connecter l'organisation avec son territoire au service du partage d'informations et de la capitalisation de l'expérience.

5. Un certificat centré sur la mesure d'empreinte biodiversité au travers d'une évaluation régulière des pressions exercées par les activités de l'organisation sur la biodiversité plutôt que focalisé uniquement sur l'inventaire de la biodiversité à un instant donné. Cette approche favorise la résilience des écosystèmes et contribue à renforcer la robustesse de leurs fonctions écologiques.
6. Un certificat qui privilégie l'évitement et la réduction des pressions exercées sur la biodiversité au niveau de l'exercice du métier, en anticipant les impacts dès la phase de conception des projets, sans oublier les aménagements écologiques des infrastructures.
7. Un certificat valorisant une dynamique d'amélioration continue de la performance biodiversité permettant à chaque organisation suite à son analyse, de monter en maturité et d'agir progressivement au quotidien sur les leviers permettant de réduire les pressions sur les écosystèmes tout en générant des impacts positifs sur les territoires.

La politique biodiversité d'Arc-en-Ciel

Mise en service en 1994, l'unité de traitement et de valorisation des déchets Arc-en-Ciel est implantée sur un site de 14,5 ha en bord de Loire et d'une zone Natura 2000.

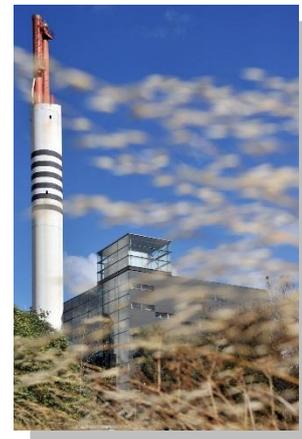
Ce complexe multifilières reçoit les déchets ménagers, les collectes sélectives, les encombrants et tout venant des déchetteries. Arc-en-Ciel regroupe une complémentarité d'outils industriels destinés à faire du « déchet une ressource ».

Arc-en-Ciel mène une politique de maîtrise de son impact environnemental par des améliorations techniques et organisationnelles permanentes. Cela passe par des travaux d'amélioration des équipements, mais aussi par des interventions sur la biodiversité.

Par exemple en 2015, dans le cadre des travaux d'amélioration technique, l'ensemble des brûleurs gaz du traitement des fumées ont été remplacés par des échangeurs vapeur-fumée. Ces équipements permettront de limiter la consommation en énergie fossile (diminution de 2/3 de la consommation gaz) et d'optimiser la performance énergétique de l'installation.

Arc-en-Ciel en chiffres

- Mise en service en 1994.
- Délégation de service public (DSP) par Nantes Métropole à Veolia jusqu'en 2019.
- 125 salariés.
- 80 M€ d'investissements.
- 230 000 de déchets ménagers et industriels banals réceptionnés par an.
- 98 % de valorisation des déchets ménagers.
- 70 % de valorisation pour les déchets issus des entreprises et tout venant des déchetteries.
- 100 % de valorisation des déchets verts.
- 100 % de valorisation du tri sélectif
- 75 Gwh de vapeur vendus.
- 23 Gwh électriques produits.
- 5 certifications : Iso 9001, Iso 14001, Iso 18001, Iso 50001, Engagement Biodiversité
- 10 000 visiteurs par an.



...

Le groupe **Veolia** est la référence mondiale de la gestion optimisée des ressources. Présent sur les cinq continents avec plus de 179 000 salariés*, le Groupe conçoit et déploie des solutions pour la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie, qui participent au développement durable des villes et des industries. Au travers de ses trois activités complémentaires, Veolia contribue à développer l'accès aux ressources, à préserver les ressources disponibles et à les renouveler.

En 2014, le groupe Veolia a servi 96 millions d'habitants en eau potable et 60 millions en assainissement, produit 52 millions de mégawatheures et valorisé 31 millions de tonnes de déchets. Veolia Environnement (*Paris Euronext : VIE*) a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires consolidé de 24,4 milliards d'euros*. www.veolia.com

(* Chiffres 2014 pro-forma incluant Dalkia International (100%) et excluant Dalkia France.

Contacts

Veolia Activité Recyclage & Valorisation des Déchets

Région Centre-Ouest

Marie Mortier Dorian : 06.24.32.71.01 // 02.51.84.60.32

marie.mortier-dorian@veolia.com